

Le 18 novembre 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 12 novembre 2024

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, MARRET, INCORVAIA, DUMAZET, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MOINE, CEYTE, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Madame MONTAGNON à Monsieur DRIOL, Monsieur CHAPOT à Monsieur MARRET, Madame SORGI à Monsieur CEYTE.

Absent : Monsieur MAGALHAES.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs pour l'attribution de l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national, mention « Art et création » pour la danse et les arts du mouvement, du Théâtre du Parc

Monsieur le Maire expose que, labellisé Scène régionale Auvergne-Rhône-Alpes et Scène départementale Loire, le Théâtre du Parc est reconnu pour son engagement en direction de la danse et des arts du mouvement depuis plusieurs années.

Il indique que le Théâtre du Parc œuvre en faveur de ces disciplines afin de, notamment, pallier au manque de structures d'accueil dédiées à l'échelle du département de la Loire, mais également pour apporter son soutien aux nombreuses compagnies chorégraphiques émergentes du territoire, et notamment de la métropole stéphanoise, tout en répondant à un engouement grandissant du public. Il se positionne ainsi comme un équipement structurant pour la danse sur le territoire, par une valorisation du travail des artistes et la mise en connexion avec ses habitants.

Monsieur le Maire explique qu'afin de pérenniser son engagement, le Théâtre du Parc a engagé des discussions avec la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes dès la saison 2021/2022.

Il rappelle que, lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mai 2024, l'Assemblée délibérante a approuvé la demande d'attribution de l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national, mention Art & Création, pour la danse et les arts du mouvement du Théâtre du Parc, auprès du Ministère de la culture et de la communication – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Il annonce que cette demande a été validée par Madame la Ministre de la culture en juillet.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20241119-2024-114-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/11/2024

Publication : 21/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire indique qu'à présent, une convention pluriannuelle d'objectifs, soumise à approbation, a été formalisée. Elle détaille les engagements de chacune des parties, à savoir l'État (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes), le Département de la Loire, Saint-Etienne Métropole et la Ville d'Andrézieux-Bouthéon.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs 2024 à 2027, relative à l'attribution de l'appellation Scène conventionnée d'intérêt national, mention « Art et création » pour la danse et les arts du mouvement du Théâtre du Parc, à compter de sa date de signature et jusqu'au 31 décembre 2027.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document y afférent tel que d'éventuels avenants.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 19 novembre 2024

Le Maire,
François DRIOL



Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

